



Quelques réflexions sur l'avortement Ganagobie, 1^{er} juin 2006



Jim introduction, et comme préliminaire, je voudrais préciser qu'il ne s'agit là que de quelques réflexions d'un médecin, chrétien, membre de l'église adventiste du 7^e jour, (pour mémoire, église récemment admise au sein de la Fédération Protestante)

En tant que médecin, j'ai été et je suis régulièrement confronté au drame de l'avortement, de deux manières au moins : soit il s'agit d'une femme qui me dit sa détresse face à une grossesse non désirée, soit il s'agit - plus souvent - d'une femme qui vit avec les séquelles morales et psychologiques d'une IVG, séquelles qui peuvent aller jusqu'à une situation de rupture définitive dans le cours de sa vie.

En tant que chrétien adventiste, je voudrais vous faire part de la position éthique adoptée par, l'église adventiste vis-à-vis de l'avortement : (je cite quelques lignes d'un document publié en juin 2000) :

... « l'avortement est un dilemme tragique résultant de la déchéance de l'homme. L'Eglise devrait offrir son soutien à ceux qui ont à affronter une telle décision...Ce n'est pas l'Eglise qui est la conscience de l'individu, cependant elle devrait donner des conseils ayant une valeur morale.

« Elle n'accepte pas l'avortement pratiqué dans le cadre d'un contrôle des naissances, du choix du sexe de l'enfant, ou du confort des époux. Cependant, les femmes doivent parfois affronter des circonstances exceptionnelles où un choix est à faire à cause de problèmes graves sur le plan médical ou moral, par exemple :

-si la vie de la mère est menacée,

-si sa santé est gravement compromise,

-si des anomalies congénitales graves du fœtus ont été diagnostiquées avec soin,

-si une grossesse est due à un viol ou à un inceste

In fine, la décision d'interrompre ou non la grossesse doit être prise par la femme, après avoir tenu compte d'avis précis.

« Pour l'aider à prendre sa décision, il serait souhaitable de lui fournir toute l'information nécessaire et les principes bibliques et qu'elle cherche l'aide du Saint Esprit... »

Ce sont quelques éléments de cette information que je voudrais maintenant présenter, issus de ma réflexion et lectures personnelles :

Examinons en premier lieu les différentes positions possibles face à l'avortement, avec leurs arguments principaux :

Les positions libérales s'appuient sur deux concepts :

- le droit à la propriété . le fœtus est alors considéré comme un intrus qu'il convient d'expulser (Rothbard) Difficilement défendable !

- la notion de personne : pour les tenants de cette position, le fœtus est une non-personne, ne réunissant pas les critères qui font d'un individu une personne (capacité de raisonner, de communiquer, d'initier des actions indépendantes, d'avoir une conscience de soi) (M A Warren) . On objectera que

le nouveau né n'est guère différent, alors quid de l'infanticide ?

Les-positions conservatrices :

- *4'une , défendue par Pie XII* .affirme au contraire qu'il existe une personne humaine des la fécondation,et que ce qui compte, c'est l'intention de Dieu, au moment de la procréation, d'en faire un être humain qui puisse le connaître et l'aimer .Des lors , « il n'y a ... aucune « indication » médicale,eugénique,sociale,économique,morale qui puisse exhiber ou donner un titre juridique valable pour disposer...d'une vie humaine innocente ... en vue de sa destruction envisagée soit comme but, soit comme moyen d'obtenir un but qui peut être en soi n'est pas du tout illégitime » . Dans cette perspective, on n'a pas le droit de pratiquer l'avortement pour sauver la vie de la femme enceinte (in Verspieren)
- une autre , défendue par Ph Devine*,développe l'argument suivant : il n'y a pas de raison de frustrer un être humain de ses possibilités d'accomplissement à un moment donné plutôt qu'un autre. L'avortement n'est donc permis que lorsqu'une maladie génétique très grave du fœtus lui interdirait toute possibilité de mener une vie humaine C'est l'argument de la potentialité .

Les positions modérées . Elles prennent en compte deux aspects_:

-*L'un développe la notion de potentialité d'une manière différente* , en remarquant que l'embryon est une personne humaine potentielle , en devenir , qui n'acquière que graduellement le statut de personne, à un certain moment entre la conception et la naissance (on retrouve là le vieux débat sur l'animation du fœtus- pour Aristote, l'âme pénètrait dans le fœtus au 40è jour si c'était un garçon, au 90è jour si c'était une fille !) Les données modernes permettent de dire que le fœtus devient un individu au sens propre lorsqu'il cesse de pouvoir être divisible , soit au 15é jour . C'est aussi à ce moment là qu'apparaît le tube neural, ébauche du future cerveau ,et à ce propos , ne peut -on faire une analogie avec la fin de vie où le critère déterminant pour dire que l'individu cesse d'exister est la mort cérébrale : pourrait -on dire qu'il devient vraiment lorsque le cerveau commence son activité ? (entre 2 et 4 semaines)

Un autre aspect envisagé par les positions modérées est celui de l'unité fœtus -femme enceinte : la relation femme enceinte-fœtus a plus d'importance que le statut absolu du fœtus, et il faut raisonner en matière d'avortement à partir de cette entité globale femme enceinte/fœtus. Le Pr René Frydman a pu écrire qu' « un embryon en tant que tel n'est qu'un grumeau de cellules,qui ne prend d'importance qu'en fonction du désir de ceux qui l'ont engendré » . C'est sans doute aller trop loin, et nier la potentialité dont est porteur l'embryon en dehors de tout investissement parental . Cependant, il y a beaucoup de vrai dans sa remarque. J'en veux pour preuve le drame permanent de ceux qui sont nés malgré le désir de leur mère,et qui restent toute leur vie poursuivis par le manque d'accueil, voir le rejet de cette mère , en quête perpétuelle d'un amour ou d'une acceptation qui les autoriserait enfin à vivre., et qui ne vient jamais.

J'en veux également pour preuve la douleur inextinguible des femmes qu'on a forcé à avorter. On pourrait dire que l'embryon est une personne qui ne prend sa réelle existence qu'en fonction de la personne de sa mère.

Voilà quelques bases qui pourrait servir à alimenter la réflexion d'une femme face au dilemme de l'avortement.

In fine, la décision doit être prise par la femme, en exerçant sa *conscience morale* , celle-ci devant être , selon Eric Fuchs : *animée par une conviction,faisant référence à un absolu dont on se réclame éclairée (cfce qui vient d'être exposé)*

□ "□□□□

se savoir pardonnée : « assurance que ce que nous faisons

est important mais jamais ultimement décisif, car l'ultime de la décision et de ses conséquences peut être remis à Celui qui justement exige et permet que nous prenions toutes nos responsabilités pour autrui »

"Pour justement éclairer d'une autre manière la conscience morale face au dilemme de l'avortement J'aimerai, avant de conclure, citer le merveilleux Psaume 138, versets 13-16 :

C'est toi qui as formé mes reins, qui m'as tissé dans le sein de ma mère. Je te loue de ce que je suis une créature si merveilleuse.

Mon corps n'était pas caché devant toi, jorsque j'ai été fait dans un lieu secret,

Tissé dans les profondeurs de la terre.

Quand je n'étais qu'un amas informe de cellules de René Frydman), tes yeux me voyaient,

Et sur ton livre étaient tous inscrits les jours qui m'étaient destinés, avant qu'aucun d'eux n'existât, f remarquable argument de potentialité)

Que tes pensées, Ô Dieu, me semblent impénétrables !

C-onclusion : l'avortement est toujours un drame. Il faut se garder de vouloir le dédramatiser. Et puisque c'est un drame, mon rôle de médecin et de chrétien est d'accompagner jusqu'au bout la femme qui le vit, quelque soit son choix ultime : même si je le désapprouve, je lui tiendrai la main lorsqu'elle montera sur la table d'opération

...

Fin